

DOSSIER D'INSCRIPTION

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports
Spécialité : Activités Aquatiques et de la Natation

Je soussigné(e) Nom :

Prénom :

Photo à coller

Sollicite mon inscription pour la formation :

BP JEPS AAN

Date limite d'inscription : 25 Août 2025 CACHE DE LA POSTE FAISANT FOI

Dossier à renvoyer au

Avant le 8 mai :

CNF de la FNMNS – Grand Est
Chez Madame LAMENDOLA Violaine
14 rue de l'église, 57140 WOIPPY

Après le 8 mai :

CNF de la FNMNS – Grand Est
Chez Madame LAMENDOLA Violaine
22 rue pasteur, 57570 CATTENOM

Date du cachet de la poste:

Dossier reçu/déposé le :

Pièces en attente :

Cachet du service et signature

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DU GRAND EST ANTENNE DE CHÂLONS EN CHAMPAGNE
ATTESTATION DE COMPLÉTUDE DU DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION :	CNF DE LA FNMNS		
ADRESSE :	Maison Régionale des sports 13 Rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine		
NUMÉRO D'HABILITATION :	20ACLHABBP4002		
DATE DE DÉBUT DE L'HABILITATION :	07/04/2020		
POUR LE DIPLÔME :	BPJEPS		
POUR LA SPECIALITÉ :	Educateur sportif		
POUR LA MENTION :	Activités aquatiques et de la natation		
DATES DE LA SESSION :	DU :	29/08/2025	AU : 1/07/2026
NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :			
NÉ(E) LE :	À :		

Je, soussigné, atteste que le dossier comporte les pièces suivantes prévues à l'article A 212-36 :

LISTE DES PIECES		A COCHER
Fiche d'inscription avec photographie.		
Les copies de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté.		
La ou les attestations justifiant de la satisfaction aux exigences préalables fixées par l'arrêté portant création de la spécialité, de la mention du diplôme, ou du certificat complémentaire visé.		
Les pièces justifiant des dispenses et équivalences de droit.		
Pour une inscription à un certificat complémentaire, la photocopie du diplôme autorisant l'inscription en formation ou une attestation d'inscription à la formation conduisant à ce diplôme.		
La ou les autres pièces prévues par l'arrêté portant création de la spécialité, de la mention, ou du certificat complémentaire visé. PIECE N°1 : (à préciser)		
La ou les autres pièces prévues par l'arrêté portant création de la spécialité, de la mention, ou du certificat complémentaire visé. PIECE N°2 : (à préciser)		
La ou les autres pièces prévues par l'arrêté portant création de la spécialité, de la mention, ou du certificat complémentaire visé. PIECE N°3 : (à préciser)		
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la FFH ou par la FFSA ou désigné par la CDAPH sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.		
Date	Signature de l'organisme de formation	Qualité du signataire Coordonnateur

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Pièces administratives :

La fiche d'inscription ci jointe

La photocopie de la carte d'identité recto verso ou du passeport ou du livret de famille

Un certificat médical (ci-joint) datant de moins de trois mois

2 photos d'identité dont une collée au dossier

Attestation justifiant de la satisfaction aux Exigences Préalables (TEP) fixées par l'arrêté portant création de la spécialité, de la mention du diplôme, ou du certificat complémentaire

- TEP : acquis le à

Inscrit le à

Dispensé : Joindre le document justifiant la dispense

Une attestation d'assurance en responsabilité civile

Une copie de l'arrêt de recensement et du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense

Lettre de motivation et CV

- Frais d'Inscription formation 80,00€

(non remboursables en cas de désistement)

(Pas de frais d'inscription formation pour les apprentis)

Les diplômes ou attestations :

La photocopie des diplômes de secourisme (AFPS – AFCPSAM – DSA – PSC1 – **PSE1**) et le certificat annuel de formation continue secourisme.

La photocopie du diplôme du BNSSA – Attestation de révision

CADRE RÉSERVE AU C.N.F. DE LA F.N.M.N.S.

FINANCEMENT

Frais d'inscription 80€ OUI NON

Prise en charge OUI NON

Qui ?

DOCUMENTS

C.I./P OUI NON

C.M. OUI NON

À venir

Lettre de motivation OUI NON

C.V. OUI NON

DIPLÔMES

B.N.S.S.A. OUI NON

Révision OUI NON

P.S.E.1 OUI NON

Révision OUI NON

P.S.E.2 OUI NON

Révision OUI NON

OBSERVATIONS

Contact

Violaine LAMENDOLA 06.31.72.55.46 Secretariat.cnffnmns@gmail.com
[Modalité d'évaluation](#)

Présentez vous

Je soussignée , *Civilité* Monsieur Madame Mademoiselle

Nom & Prénom

Nom de jeune fille

(Veuillez renseigner votre nom de jeune fille pour la femme mariée)

Date & Lieu de naissance

Adresse

C.P.

Ville

Portable (obligatoire)

E-mail (consulté)

VOTRE RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE

C.P.A.M. PERSONNELLE N°

C.P.A.M. DES PARENTS (AYANT DROIT) N°

SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE (NOM)M

MUTUELLE

VOTRE CURSUS DE FORMATION *(Merci de joindre une copie)*

SUIVI D'ÉTUDES SCOLAIRES JUSQU'EN CLASSE DE

Diplôme scolaire le plus haut obtenu – Année d'obtention

SUIVI D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Oui Non SI OUI, LESQUELLES

Diplôme Universitaire le plus haut obtenu – Année d'Obtention

SUIVI DE FORMATION PROFESSIONNELLES

Oui Non SI OUI, LESQUELLES

Titre Professionnel le plus haut obtenu – Année d'Obtention

AVEZ-VOUS DES DIPLÔMES FÉDÉRAUX ?

Oui Non SI OUI, LESQUELLES

AUTRES

VOTRE SITUATION SPORTIVE

ÊTES-VOUS LICENCIÉ DANS UN CLUB ?

Oui Non SI OUI, MERCI DE RENSEIGNER LES INFORMATIONS SUIVANTES

NOM DU CLUB

NOM DE VOTRE ENTRAINEUR

ADRESSE DU CLUB

E-MAIL DE VOTRE CLUB

VOTRE PRATIQUE DE LA NATATION

FAITES-VOUS DES COMPÉTITIONS ? Oui Non SI OUI,

À QUEL NIVEAU

CONNAISSEZ-VOUS VOTRE NIVEAU DE PERFORMANCE (TEMPS) SUR :

100M NAGE LIBRE

VOTRE EXPÉRIENCE DANS L'ANIMATION

POSSÉDEZ-VOUS UNE EXPÉRIENCE DANS L'ANIMATION ? Oui Non SI OUI, MERCI DE PRÉCISER

LIEU - FONCTION

VOTRE SITUATION

Salarié Oui Non SI OUI, MERCI DE PRÉCISER

NOM DE L'EMPLOYEUR

Adresse

CP. – Ville

E-mail

ÊTES-VOUS DEMANDEUR D'EMPLOI Oui Non SI OUI, MERCI DE PRÉCISER

Votre identifiant Pole Emploi

ÉTUDIANT Oui Non

FINANCEMENT DE LA FORMATION B.P.J.E.P.A.A.N.

SANS FINANCEMENT 6300€

AVEC FINANCEMENT (O.P.C.O...) 6300€

APPRENTISSAGE La totalité est prise en charge (Voir modalités sur www.form-as.fr)

Année 2023

Taux d'obtention de certification sur les candidats présentés aux certifications	Taux d'emploi global	Taux d'emplois visé par la formation
7/9	100%	100%

QUALIFICATION – DIPLOME PRÉPARÉ

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Activités
Aquatiques et de la Natation (B.P.J.E.P.S.A.A.N.)

C.N.F. DE LA F.N.M.N.S. GRAND EST

14 rue de l'Église
57140 Woippy
06.31.72.55.46

Service Administratif BPJEPS AAN
secretariat.cnffnmns@gmail.com

QUE LQ UE S DA TE S IM POR TA NTE S : *

TESTS D'EXIGENCES PRÉALABLES (T.E.P.) & TESTS DE SÉLECTION (T.S.) :

Vendredi 30 août 2024

POSITIONNEMENT (P.O.) :

Vendredi 29 août 2025

Formation aux compétences des acquisitions sécuritaires et d'aisance aquatique

Lundi 8 au 26 Septembre 2025

PÉRIODE DE FORMATION :

Vendredi 29 août 2025 AU mercredi 1 juillet 2026

**cf. le programme de formation)*

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné _____

Souhaitant exercer les fonctions prévues aux articles L.212-1, L.212-2 et L.212-7 du code du sport, déclare remplir les conditions fixées par ces dispositions et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation m'interdisant l'exercice de ces fonctions, en application de l'article L.212-9 du même code.

J'atteste l'exactitude des informations portées dans la présente déclaration.

Fait à _____, le _____

Signature

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

À compléter dans tous les cas de prise en charge

Toute rature, surcharge ou omission sur ce document entraînera le retour du dossier et le retard de l'inscription. L'attestation de prise en charge doit être remplie par l'employeur ou la personne le représentant.

Nom ou raison sociale de l'employeur :

Numéro SIRET :

code APE :

Adresse de facturation du soussigné :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Dossier suivi par :

Le soussigné s'engage à régler au CNF de la FNMNS Grand Est souscrite au bénéfice de :

(Nom et prénom du stagiaire) :

Pour un montant total de : euros.

(Indiquer la somme en toute lettre)

La partie ci-dessus ne concerne que les formations prises en charge par un employeur dans le cadre de la formation professionnelle continuant.

Pour les employeurs en contrat d'apprentissage, merci de contacter le CFA Form'AS : contact@form-as.fr – 03 88 28 00 05.

-Si ce dernier a demandé une prise en charge directe du coût de la formation à un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO) et obtenu de sa part une confirmation écrite, dûment datée et signée, qu'il joindra alors au présent dossier, il indique ci-dessous les coordonnées de l'organisme.

Dans le cas contraire, il est inutile de compléter cette partie.

Nom de l'OPCO :

N° SIRET :

Adresse et facturation de l'OPCA :

Téléphone :

Courriel :

Dossier suivi par :

À l'égard du CNF de la FNMNS, l'employeur reconnaît être débiteur en dernier ressort du coût de l'inscription (qu'il s'engage à régler en signant la présente attestation), dans l'hypothèse où l'OPCA n'assurerait pas tout ou partie de son financement, notamment dans le cas d'une assiduité discontinuée ou incomplète du stagiaire. Le paiement de la totalité des droits d'inscription, non encore acquittés six mois après l'action de formation, sera réclamé au réel débiteur.

Date, cachet et signature de l'employeur

Le cachet et la signature originaux sont exigés sous peine de nullité de la prise en charge.

Le titre de paiement doit être libellé à l'ordre du « CNF de la FNMNS »

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION

Exigé pour tout(e) candidat(e) à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation et à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation pour ceux qui y sont soumis
(Cf. annexe IV bis ; arrêté du 21 juin 2016)

Je soussigné(e), docteur en médecine, certifie avoir pris connaissance des tests ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné M./Mme, candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente :

- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (si il/elle y est soumis(e))
- et à l'exercice de ces activités.

J'atteste en particulier que M./Mme Présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normale ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

- Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil.

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

- Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10

- Avec correction

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

- La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Fait à....., le.....

Signature et cachet du médecin,



CERTIFICAT MÉDICAL D'ÉDUCATEUR SPORTIF

Je soussigné(e) Dr certifie avoir
examiné ce jour **M. ou Mme**
né(e) le qui ne présente pas ce jour de contre-indication
apparente à la pratique et à l'encadrement des activités physiques ou sportives.

Fait à :

Le : / /

Signature, cachet et n°ADELI :

Textes de référence (code du sport)

Article A212-178 : « Toute personne exerçant ou désirant exercer les fonctions relevant de l'article L. 212-1 doit être en mesure de présenter au service chargé de l'instruction du dossier de déclaration un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de ces activités physiques ou sportives datant de moins d'un an au jour du dépôt du dossier. Elle doit être en mesure de présenter à l'autorité administrative l'original du certificat médical présenté lors de la déclaration pendant la durée de validité de sa carte professionnelle. »

Article A212-179 : « Lors du renouvellement de la déclaration, toute personne désirant poursuivre l'exercice des fonctions relevant de l'article L. 212-1 produit un certificat de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques ou sportives datant de moins d'un an au jour du dépôt du dossier et est dispensée de la production des pièces justificatives énumérées au deuxième alinéa de l'article A. 212-176... »

INFORMATIONS AU MEDECIN

A. Activités pratiquées au cours de la formation

Le(la) candidat(e) à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » est amené à :

- encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'apprentissage des nages du programme de la Fédération internationale de natation pour tout public ;

- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- de rechercher une personne immergée ;
- d'extraire une personne du milieu aquatique

B. Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap

La réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le candidat vers le dispositif mentionné ci-dessus

Programme de formation

La formation B.P.J.E.P.S. A.A.N. en alternance se déroulera sur :

PAR LA VOIE CLASSIQUE ou APPRENTISSAGE

Allant du vendredi 29 août 2025 au Mercredi 1 juillet 2026

	DATES
Le Positionnement (PO) avec tests complémentaire de nage	Vendredi 29 août 2025
DÉROULEMENT DE LA FORMATION B.P. J.E.P.S. A.A.N.	
1 ^{ère} partie de la formation	
Formation aux compétences des acquisitions sécuritaires et d'aisance aquatique	Mercredi 1 octobre 2025 Et jeudi 2 octobre 2025
2 ^{ème} partie de la formation	
Passage de l'Unité Capitalisable U.C.3 – Initiale	Du 10 avril au 10 mai 2026
Passage des Unités Capitalisables U.C.1,2	Mercredi 1 avril 2026
Passage des Unités Capitalisables U.C.4	Mercredi 27 mai 2026

La formation B.P.J.E.P.S.A.A.N. en alternance totalise, et seront réparties comme suit :

	NOMBRE D'HEURES
En centre de formation	700h
En structure d'alternance (formation par la voie classique)	400h
En structure d'alternance (formation par la voie de l'apprentissage)	À définir

LES RUBANS PEDAGOGIQUE

Par voie classique

BPIEPS 25-26																																			
Aout			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
Ven	1		Lun	1		Mer	1	Certifica EPMSF	Sam	1	FERIE	Lun	1	Forma entreprise	Jeu	1	Féried	Dim	1		Dim	1		Mer	1	Certif UC1-UC2	Ven	1	FERIE	Lun	1	Entrepri Ratt UC3	Mer	1	BILAN
Sam	2		Mar	2		Jeu	2	Certifica EPMSF	Dim	2		Mar	2	UC3	Ven	2	Forma entreprise	Lun	2	Forma entreprise	Lun	2	Forma entreprise	Jeu	2	UC3	Sam	2		Mar	2	UC4	Jeu	2	
Dim	3		Mer	3		Ven	3	Forma entreprise	Lun	3	Forma entreprise	Mer	3	UC4	Sam	3		Mar	3	UC4	Mar	3	UC3	Ven	3	FERIE	Dim	3		Mer	3	UC4	Ven	3	
Lun	4		Jeu	4		Sam	4		Mar	4	UC3	Jeu	4	UC3	Dim	4		Mer	4	Blanc UC1-2	Mer	4	Projet péda UC1-2+UC3	Sam	4		Lun	4	Entrepri Certi UC3	Jeu	4	UC4	Sam	4	
Mar	5		Ven	5		Dim	5		Mer	5	UC3	Ven	5	Forma entreprise	Lun	5	Forma entreprise	Jeu	5	UC4	Jeu	5	UC3	Dim	5	Pâques	Mar	5	UC3 Aide rattr	Ven	5	Forma entreprise	Dim	5	
Mer	6		Sam	6		Lun	6	UC4	Jeu	6	UC4	Sam	6		Mar	6	UC3	Ven	6	Forma entreprise	Ven	6	Forma entreprise	Lun	6	FERIE	Mer	6	UC3 Certif UC4	Sam	6		Lun	6	
Jeu	7		Dim	7		Mar	7	UC4	Ven	7	Forma entreprise	Dim	7		Mer	7	UC4 UC1-2 Finalisati	Sam	7		Sam	7		Mar	7	UC3	Jeu	7	UC3 Aide rattr	Dim	7		Mar	7	
Ven	8		Lun	8	UC4	Mer	8	UC4	Sam	8		Lun	8	Forma entreprise	Jeu	8	UC3	Dim	8		Dim	8		Mer	8	UC3-UC4	Ven	8	FERIE	Lun	8	Forma entreprise	Mer	8	
Sam	9		Mar	9	UC4	Jeu	9	UC4	Dim	9		Mar	9	UC3	Ven	9	Forma entreprise	Lun	9	Forma entreprise	Lun	9	Forma entreprise	Jeu	9	UC3	Sam	9		Mar	9	UC4	Jeu	9	
Dim	10		Mer	10	UC3 UC1-2	Ven	10	UC4	Lun	10	Forma entreprise	Mer	10	UC4	Sam	10		Mar	10	UC3	Mar	10	UC3	Ven	10	Entrepri Certi UC3	Dim	10		Mer	10	UC4	Ven	10	
Lun	11		Jeu	11	UC3	Sam	11		Mar	11	FERIE	Jeu	11	UC3	Dim	11		Mer	11	UC4 UC1-2 Debrief	Mer	11	UC4	Sam	11		Lun	11	Entrepri RATT UC3	Jeu	11	UC4	Sam	11	
Mar	12		Ven	12	UC4	Dim	12		Mer	12	UC1-2 UC4	Ven	12	Forma entreprise	Lun	12	Forma entreprise	Jeu	12	UC3	Jeu	12	UC3	Dim	12		Mar	12	Forma entreprise	Ven	12	Forma entreprise	Dim	12	
Mer	13		Sam	13		Lun	13	Forma entreprise	Jeu	13	UC3	Sam	13		Mar	13	Exam blanc UC3	Ven	13	Forma entreprise	Ven	13	Forma entreprise	Lun	13	Forma entreprise	Mer	13	Entrepri RATT UC3	Sam	13		Lun	13	
Jeu	14		Dim	14		Mar	14	UC3	Ven	14	Forma entreprise	Dim	14		Mer	14	UC4	Sam	14		Sam	14		Mar	14	Forma entreprise	Jeu	14	FERIE	Dim	14		Mar	14	
Ven	15		Lun	15	UC3	Mer	15	UC4 UC1-2	Sam	15		Lun	15	Forma entreprise	Jeu	15	Exam blanc UC3	Dim	15		Dim	15		Mer	15	Forma entreprise	Ven	15	Forma entreprise	Lun	15	Forma entreprise	Mer	15	
Sam	16		Mar	16	UC3	Jeu	16	UC3 - Rattrapage EPMSF	Dim	16		Mar	16	UC3	Ven	16	Forma entreprise	Lun	16	Forma entreprise	Lun	16	Forma entreprise	Jeu	16	Forma entreprise	Sam	16		Mar	16	UC4	Jeu	16	
Dim	17		Mer	17	UC4	Ven	17	Forma entreprise	Lun	17	Forma entreprise	Mer	17	UC4 UC1-2 Blanc	Sam	17		Mar	17	Forma entreprise	Mar	17	UC3	Ven	17	Forma entreprise	Dim	17		Mer	17	Forma entreprise	Ven	17	
Lun	18		Jeu	18	UC3	Sam	18		Mar	18	UC3	Jeu	18	UC3	Dim	18		Mer	18	Forma entreprise	Mer	18	UC4	Sam	18		Lun	18	Entrepri Ratt UC3	Jeu	18	Forma entreprise	Sam	18	
Mar	19		Ven	19	UC4	Dim	19		Mer	19	UC4	Ven	19	Forma entreprise	Lun	19	Forma entreprise	Jeu	19	Forma entreprise	Jeu	19	UC3	Dim	19		Mar	19	UC3	Ven	19	Forma entreprise	Dim	19	
Mer	20		Sam	20		Lun	20	Forma entreprise	Jeu	20	UC3	Sam	20		Mar	20	UC4	Ven	20	Forma entreprise	Ven	20	Forma entreprise	Lun	20	Forma entreprise	Mer	20	UC4 RATT UC4	Sam	20		Lun	20	
Jeu	21		Dim	21		Mar	21	Forma entreprise	Ven	21	Forma entreprise	Dim	21		Mer	21	UC4	Sam	21		Sam	21		Mar	21	Forma entreprise	Jeu	21	UC3	Dim	21		Mar	21	
Ven	22		Lun	22	UC3	Mer	22	Forma entreprise	Sam	22		Lun	22	Forma entreprise	Jeu	22	UC4	Dim	22		Dim	22		Mer	22	Forma entreprise	Ven	22	Entrepri Ratt UC3	Lun	22	Forma entreprise	Mer	22	
Sam	23		Mar	23	UC3	Jeu	23	Forma entreprise	Dim	23		Mar	23	Forma entreprise	Ven	23	Forma entreprise	Lun	23	Forma entreprise	Lun	23	Entrepri Certi UC3	Jeu	23	Forma entreprise	Sam	23		Mar	23	Forma entreprise	Jeu	23	
Dim	24		Mer	24	UC1-2 UC4	Ven	24	Forma entreprise	Lun	24	Forma entreprise	Mer	24	Forma entreprise	Sam	24		Mar	24	Forma entreprise	Mar	24	UC3	Ven	24	Forma entreprise	Dim	24		Mer	24	Forma entreprise	Ven	24	
Lun	25		Jeu	25	UC3	Sam	25		Mar	25	UC3	Jeu	25	Noel	Dim	25		Mer	25	Forma entreprise	Mer	25	UC4	Sam	25		Lun	25	FERIE	Jeu	25	Forma entreprise	Sam	25	
Mar	26		Ven	26	UC4	Dim	26		Mer	26	UC4 UC1-2	Ven	26	Noel	Lun	26	Forma entreprise	Jeu	26	Forma entreprise	Jeu	26	UC3	Dim	26		Ma	26	UC3	Ven	26	Forma entreprise	Dim	26	
Mer	27		Sam	27		Lun	27	Forma entreprise	Jeu	27	UC3	Sam	27		Mar	27	UC4	Ven	27	Forma entreprise	Ven	27	Entrepri Certi UC3	Lun	27	Entrepri Certi UC3	Mer	27	UC4 + Ratt UC4	Sam	27		Lun	27	
Jeu	28		Dim	28		Mar	28	Forma entreprise	Ven	28	Forma entreprise	Dim	28		Mer	28	UC4 UC1-2	Sam	28		Sam	28		Mar	28	UC3	Jeu	28	UC3	Dim	28		Mar	28	
Ven	29	TP-Positi	Lun	29	Forma entreprise	Mer	29	Forma entreprise	Sam	29		Lun	29	Forma entreprise	Jeu	29	UC4			Dim	29		Mer	29	Ratt UC1-2 UC4	Ven	29	Entrepri Ratt UC3	Lun	29	Forma entreprise				
Sam	30		Mar	30	Form apprentis UC	Jeu	30	Forma entreprise	Dim	30		Mar	30	Forma entreprise	Ven	30	Forma entreprise			Lun	30	Entrepri Certi UC3	Jeu	30	UC3	Sam	30		Mar	30	Forma entreprise				
Dim	31					Ven	31	Forma entreprise			Mer	31	Forma entreprise	Sam	31						Mar	31	UC3			Dim	31								

Par voie d'apprentissage :

BPIEPS 25-26																																						
Aout			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet					
Ven	1		Lun	1		Mer	1	Certifica EPNSP	Sam	1	FERIE	Lun	1		Jeu	1	Férial	Dim	1		Dim	1		Mer	1	Cetif UC1-UC2	Ven	1	FERIE	Lun	1		Mer	1	BIAN			
Sam	2		Mar	2		Jeu	2	Certifica EPNSP	Dim	2		Mar	2	UC3	Ven	2		Lun	2		Lun	2		Jeu	2	UC3	Sam	2		Mar	2	UC4	Jeu	2				
Dim	3		Mer	3		Ven	3		Lun	3		Mer	3	UC4	Sam	3		Mar	3	UC4	Mar	3	UC3	Ven	3	FERIE	Dim	3		Mer	3	UC4	Ven	3				
Lun	4		Jeu	4		Sam	4		Mar	4	UC3	Jeu	4	UC3	Dim	4		Mer	4	Blanc UC1-2	Mer	4	Projet péda UC1-2+UC	Sam	4		Lun	4		Jeu	4	UC4	Sam	4				
Mar	5		Ven	5		Dim	5		Mer	5	UC3	Ven	5		Lun	5		Jeu	5	UC4	Jeu	5	UC3	Dim	5	Pâques	Mar	5	UC3 Aide rattra	Ven	5		Dim	5				
Mer	6		Sam	6		Lun	6	UC4	Jeu	6	UC4	Sam	6		Mar	6	UC3	Ven	6		Ven	6		Lun	6	FERIE	Mer	6	UC3 Certif UC4	Sam	6		Lun	6				
Jeu	7		Dim	7		Mar	7	UC4	Ven	7		Dim	7		Mer	7	UC4 UC1-2 Finalisati	Sam	7		Sam	7		Mar	7	UC3	Jeu	7	UC3 Aide rattra	Dim	7		Mar	7				
Ven	8		Lun	8	UC4	Mer	8	UC4	Sam	8		Lun	8		Jeu	8	UC3	Dim	8		Dim	8		Mer	8	UC3-UC4	Ven	8	FERIE	Lun	8		Mer	8				
Sam	9		Mar	9	UC4	Jeu	9	UC4	Dim	9		Mar	9	UC3	Ven	9		Lun	9		Lun	9		Jeu	9	UC3	Sam	9		Mar	9	UC4	Jeu	9				
Dim	10		Mer	10	UC3 UC1-2	Ven	10	UC4	Lun	10		Mer	10	UC4	Sam	10		Mar	10	UC3	Mar	10	UC3	Ven	10	Cetif UC3	Dim	10		Mer	10	UC4	Ven	10				
Lun	11		Jeu	11	UC3	Sam	11		Mar	11	FERIE	Jeu	11	UC3	Dim	11		Mer	11	UC4 UC1-2 Debris	Mer	11	UC4	Sam	11		Lun	11		Jeu	11	UC4	Sam	11				
Mar	12		Ven	12	UC4	Dim	12		Mer	12	UC1-2 UC4	Ven	12		Lun	12		Jeu	12		Jeu	12	UC3	Jeu	12	UC3	Dim	12		Mar	12		Ven	12		Dim	12	
Mer	13		Sam	13		Lun	13		Jeu	13	UC3	Sam	13		Mar	13	Exam blanc UC3	Ven	13		Ven	13		Lun	13		Mer	13		Sam	13		Lun	13				
Jeu	14		Dim	14		Mar	14	UC3	Ven	14		Dim	14		Mer	14	UC4	Sam	14		Sam	14		Mar	14		Jeu	14	FERIE	Dim	14		Mar	14				
Ven	15		Lun	15	UC3	Mer	15	UC4 UC1-2	Sam	15		Lun	15		Jeu	15	Exam blanc UC3	Dim	15		Dim	15		Mer	15		Ven	15		Lun	15		Mer	15				
Sam	16		Mar	16	UC3	Jeu	16	UC3 - Rattrapage EPNSP	Dim	16		Mar	16	UC3	Ven	16		Lun	16		Lun	16		Jeu	16		Sam	16		Mar	16	UC4	Jeu	16				
Dim	17		Mer	17	UC4	Ven	17		Lun	17		Mer	17	UC4 UC1-2 Blanc	Sam	17		Mar	17		Mar	17	UC3	Ven	17		Dim	17		Mer	17		Ven	17				
Lun	18		Jeu	18	UC3	Sam	18		Mar	18	UC3	Jeu	18	UC3	Dim	18		Mer	18		Mer	18	UC4	Sam	18		Lun	18		Jeu	18		Sam	18				
Mar	19		Ven	19	UC4	Dim	19		Mer	19	UC4	Ven	19		Lun	19		Jeu	19		Jeu	19	UC3	Dim	19		Mar	19	UC3	Ven	19		Dim	19				
Mer	20		Sam	20		Lun	20		Jeu	20	UC3	Sam	20		Mar	20	UC4	Ven	20		Ven	20		Lun	20		Mer	20	UC4 RATT UC4	Sam	20		Lun	20				
Jeu	21		Dim	21		Mar	21		Ven	21		Dim	21		Mer	21	UC4	Sam	21		Sam	21		Mar	21		Jeu	21	UC3	Dim	21		Mar	21				
Ven	22		Lun	22	UC3	Mer	22		Sam	22		Lun	22		Jeu	22	UC4	Dim	22		Dim	22		Mer	22		Ven	22		Lun	22		Mer	22				
Sam	23		Mar	23	UC3	Jeu	23		Dim	23		Mar	23		Ven	23		Lun	23		Lun	23		Jeu	23		Sam	23		Mar	23		Jeu	23				
Dim	24		Mer	24	UC1-2 UC4	Ven	24		Lun	24		Mer	24		Sam	24		Mar	24		Mar	24	UC3	Ven	24		Dim	24		Mer	24		Ven	24				
Lun	25		Jeu	25	UC3	Sam	25		Mar	25	UC3	Jeu	25	Noel	Dim	25		Mer	25		Mer	25	UC4	Sam	25		Lun	25	FERIE	Jeu	25		Sam	25				
Mar	26		Ven	26	UC4	Dim	26		Mer	26	UC4 UC1-2	Ven	26	Noel	Lun	26		Jeu	26		Jeu	26	UC3	Dim	26		Ma	26	UC3	Ven	26		Dim	26				
Mer	27		Sam	27		Lun	27		Jeu	27	UC3	Sam	27		Mar	27	UC4	Ven	27		Ven	27		Lun	27		Mer	27	UC4 + Ratt UC4	Sam	27		Lun	27				
Jeu	28		Dim	28		Mar	28		Ven	28		Dim	28		Mer	28	UC4 UC1-2	Sam	28		Sam	28		Mar	28	UC3	Jeu	28	UC3	Dim	28		Mar	28				
Ven	29	TP-Positi	Lun	29		Mer	29		Sam	29		Lun	29		Jeu	29	UC4				Dim	29		Mer	29	Ratt UC1-2 UC4	Ven	29		Lun	29			29				
Sam	30	Form apprentis UC	Mar	30		Jeu	30		Dim	30		Mar	30		Ven	30					Lun	30		Jeu	30	UC3	Sam	30		Mar	30			30				
Dim	31					Ven	31					Mer	31		Sam	31					Mar	31	UC3			Dim	31											

LA FORMATION B.P.J.E.P.S. ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION

Le Public visé

Toute personne motivée pour conduire à terme son projet de devenir Maître-Nageur Sauveteur et ayant satisfait aux exigences préalables d'entrée en formation (400 mètres nage libre en – de 7'40')

Objectifs

Prérequis

- être capable de maîtriser les connaissances *pédagogiques, spécifiques* nécessaires à l'encadrement de tous publics dans le champ des activités aquatiques et de la natation,
 - être capable de maîtriser les méthodes de travail, les savoir-faire dans l'encadrement des activités aquatiques et de la natation,
 - Être capable d'organiser la sécurité sur les différents lieux de baignade et être capable des'adapter à l'emploi et à l'environnement professionnel.
- avoir le PSE 1 révisé
 - avoir le BNSSA en cours de validité

PROGRAMME EN TROIS MODULES

MODULE 1 : LA CONNAISSANCE, LA SÉCURITÉ DES PUBLICS, LES CONSÉQUENCES PÉDAGOGIQUES

- . Identifier les caractéristiques propres aux différents publics, afin de construire des séances adaptées, de prendre en compte la sécurité des pratiquants et de la pratique.
- . Faire un diagnostic des besoins de son lieu de stage pour proposer une action d'animation dans le cadre de son projet.
- . Passage des Exigence Préalables à la Mise en Situation Pédagogique (EPMSP).

MODULE 2 : LA CONNAISSANCE DU MILIEU PROFESSIONNEL ET L'ENSEIGNEMENT DES AAN

- . Assimiler la logique interne relative aux supports techniques étudiés, afin d'être capable de concevoir, d'élaborer puis de Conduire des actions éducatives et d'animation.
- . Mettre en œuvre un projet d'animation et le réaliser dans une structure professionnelle.

MODULE 3 : L'ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ SUR LES DIFFÉRENTS LIEUX DE BAINNADE, L'ADAPTATION DU TRAVAIL À L'ENVIRONNEMENT

- . Maîtriser les éléments nécessaires dans la gestion de son environnement professionnel et d'intervenir avec pertinence.
- . Évaluer son projet d'animation en direction des différents publics ciblés

FIN DE FORMATION

Différents documents seront remis aux stagiaires :

- . Évaluation et attestation de fin de formation.
- . Diplôme délivré par MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES. Aucune correspondance, ni passerelle
- impossible de valider un ou plusieurs blocs de compétences

RNCP36248 date de publication : 03/03/2022

Modalité d'évaluation

Epreuve certificative de l'UC3 :

L'épreuve se déroule au sein de la structure d'alternance et se décompose comme suit :

Mises en situation professionnelle

A : Encadrement d'une séance d'apprentissage de la natation en sécurité :

Avant le début de l'épreuve, le candidat remet aux évaluateurs un dossier exposant le cycle de 5 séances minimum à 10 séances maximum d'apprentissage et dont la séance évaluée.

Le candidat conduit en sécurité, une séquence d'apprentissage de la natation ou d'acquisition de l'aisance aquatique, en milieu scolaire ou dans un milieu s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique d'apprentissage de la natation ou d'acquisition de l'aisance aquatique :

- sur une durée effective dans l'eau comprise entre 30 minutes minimum et 40 minutes maximum ;
- pour 8 pratiquants minimum ;
- sur la tranche d'âge ciblée prioritairement par l'aisance aquatique entre 3 et 7 ans.

La séance est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum portant sur :

- la conception, la conduite et l'évaluation de la séance ;
- l'ensemble des connaissances nécessaires à la conduite de séances et de cycles pour l'apprentissage de l'aisance aquatique ;
- l'ensemble des connaissances nécessaires à la conduite de séances et de cycles pour l'apprentissage des activités aquatiques et de la natation.

Cet entretien permet au candidat d'explicitier ses choix, pédagogiques, techniques et organisationnels et sa capacité à certifier dans le domaine des activités aquatiques et de la natation.

Epreuve certificative de l'UC4 :

Elle se décompose comme suit :

1. Démonstration d'aisance technique :

Le candidat démontre son aisance technique en réalisant les deux tests suivants :

- test technique A : un 100 mètres dans les 4 nages enchaînés (papillon avec ondulation, dos crawlé, brasse et crawl). Il réalise l'épreuve, départ plongé, en 1 minute et 50 secondes maximum.
- test technique B : un 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes.

Est dispensé de ces tests techniques le sportif de haut niveau dans l'une des disciplines de la natation inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.

2. Mise en situation professionnelle

Le candidat conduit en sécurité, une séance d'activités aquatiques en forme, santé et bien-être sur une durée effective dans l'eau comprise entre 20 minutes minimum et 30 minutes maximum, pour 10 pratiquants minimum.

La séance est suivie d'un entretien de 20 minutes maximum portant sur les activités de forme, santé et bien-être et permettant au candidat d'explicitier ses choix, pédagogiques, techniques, organisationnels et sécuritaires.

3. Une épreuve écrite portant sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur la réglementation des activités aquatiques et de la natation composée de :

a) QCM : Un questionnaire à choix multiple (QCM) organisé pendant 30 minutes maximum comportant 30 questions dont 2 questions à minima par item.

Pour valider cette épreuve, le candidat doit obtenir au moins 20 bonnes réponses.

Les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques, faisant l'objet de diverses réglementations édictées par plusieurs départements ministériels. Ces domaines sont liés à :

- la surveillance et l'encadrement des différentes activités, des différents publics ;
- la surveillance des différents milieux d'intervention ;
- le POSS ;
- le règlement intérieur ;
- l'hygiène ;
- la sécurité ;
- l'accueil des différents publics ;
- l'accueil sur différents lieux de pratique.

b) Question ouverte : Une question ouverte d'une durée de 30 minutes maximum portant sur la réglementation des activités aquatiques et de la natation, ou sur les règles d'hygiène de l'eau et de l'air, ou sur les règles de sécurité.

Epreuve certificative de l'UC1-2 :

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités aquatiques et de natation.

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC 1 et UC 2.

Type d'emplois accessibles :

Le champ de compétences couvert par la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS AAN), spécialité « éducateur sportif » permet à son titulaire d'obtenir la délivrance du titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS). Le type d'emplois accessibles est pluriel : loisirs sportifs ; loisirs détente ; forme santé et bien-être ; découverte ; publics séniors ; personnes présentant une mobilité réduite ou souffrant de déficiences sensorielles ou mentales ; aisance aquatique.

La certification permet d'occuper des emplois d'éducateur des APS, de conseiller des APS ; de formateur ; de gestionnaire d'établissement recevant du public ; de chef de projet.

Questionnaires d'entrée en formation BPJEPS AAN

Date :

Nom :

Prénom :

1. Qu'est-ce qui vous motive pour suivre cette formation ?

.....
.....
.....

2. Que peut vous apportez ce diplôme ?

.....
.....
.....

3. Comment voyez-vous votre avenir dans ce métier

.....
.....
.....

4. Etes-vous déjà titulaire d'un diplôme ou d'une certification en lien avec cette formation ?

.....
.....
.....

5. Connaissez-vous un établissement en mesure de vous accueillir sur un stage pratique ?

.....
.....
.....

6. Votre état (santé, handicap) nécessite-t-il une compensation ? si oui laquelle ?

.....
.....
.....

A remplir par tous les candidats

Je soussigné(e)

↳ Atteste l'exactitude des renseignements donnés OUI NON

↳ Confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur OUI NON

↳ Avoir rempli le questionnaire d'entrée en formation OUI NON

↳ Avoir pris connaissance du règlement général de la protection des données (RGPD) et accepte la collecte et l'utilisation des données renseignées dans ce dossier

OUI NON

↳ Avoir pris connaissance des conditions générales de ventes (CGV)

OUI NON

↳ Avoir pris connaissance des conditions d'assurances OUI NON

↳ Cède mon droit à l'image pour reproduire ou diffuser auprès du public les photos, films ou tout autre support permettant la promotion des activités du CNF de la FNMNS

OUI NON

↳ M'engage à ne rien dissimuler sur mon état de santé OUI NON

↳ M'engage en matière d'assiduité et de ponctualité OUI NON

↳ M'engage à participer activement à toutes les activités proposées OUI NON

ATTESTATION DE REUSSITE AU TEST D'EXIGENCE PREALABLE
DU BPJEPS OPTION ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION

Conformément à l'article 3 et à l'annexe V de l'Arrêté du 29

Tous les champs de cette attestation doivent être remplis pour la rendre recevable

Attestation de réussite au 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes en vue de l'entrée en formation au brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport, spécialité "éducateur sportif" mention "Activités aquatiques et de la natation"

Je soussigné(e), Nom : _____, Prénom : _____

Titulaire du diplôme _____, Diplôme n° _____

Carte professionnelle n° _____ délivrée par le service : _____

Certifie que M./Mme (NOM Prénom) : _____

né(e) le ____ / ____ / _____, à _____ domicilié(e) : _____

CP et Ville : _____

a effectué sans aide et sans matériel:

Intitulé du test : distance de 400 mètres nage libre dans un temps de __minutes____secondes

Le temps maximum pour rendre cette attestation recevable est de : 7 minutes et 40 secondes

Date de la réalisation : ____ / ____ / _____

Lieu de la réalisation : _____

Signature du certificateur :

(NOM Prénom et signature)

Signature du titulaire :

(NOM Prénom et signature)

Fait pour servir et faire valoir ce que de droit.

Liste des personnes habilitées à faire passer le test :

- Les personnes ayant le titre de maître-nageur-sauveteur (MNS) de par la détention de l'un des diplômes suivants :
 - diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur
 - BEES option activités de la natation
 - BPJEPS spécialité activités aquatiques et de la natation
 - BPJEPS spécialité activités aquatiques avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DE JEPS spécialité perfectionnement sportif avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DEUST animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - licence professionnelle animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportive avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - licence générale entraînement sportif avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique

Assurance lors du stage

Responsabilité civile

Garantie les assurés contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'ils peuvent encourir à raison de dommages corporels, matériels et immatériels.

Protection juridique de base

Le sinistre garanti est le litige ou le différend dont le fait générateur se situe pendant la période où l'assuré à la qualité de membre.

Garanties Individuelle Accident

- capital décès : 17 000 €
- capital invalidité : 33 000 € réductible en fonction du taux d'IPP
- remboursement du forfait hospitalier, sans limitation, ni montant, ni durée
- Frais de prothèse dentaire : 50 €
- Bris de lunette ou frais de lentille : 70 €
- Frais de soins : en complément de la Sécurité Sociale à concurrence de 100% du tarif de responsabilité.
 - Frais de transport pour se rendre aux soins prescrits : A concurrence des frais réels

Garanties Assurances

Les garanties d'assistance sont assurées aux victimes dès lors que l'accident ou la maladie grave est survenu plus de 50 km de leur domicile (à moins de 50 km du domicile, les frais de premier transport sont pris en charge.

- Prise en charge du déplacement aller-retour d'un proche lorsque l'assuré est hospitalisé plus de 10 jours.
- Prise en charge du retour prématuré de l'assuré en déplacement à l'étranger en cas de décès de son conjoint ou d'un ascendant au premier degré.

Couverture Responsabilité Civile de l'Adhérent

L'adhérent est garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties

La couverture d'assurance obligatoire qu'à souscrite le centre de formation vous permet principalement de vous prémunir contre un risque engageant un tiers. C'est pourquoi, nous vous informons de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne, ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels. Il s'agit en particulier d'une couverture individuelle accident, ou d'une garantie complémentaire en perte de salaire ou de revenus n'ayant pas pour objet de se substituer aux obligations des employeurs et aux organismes de prévoyance, elle n'intervient qu'en complément de ceux-ci. En prenant en charge la surprime, vous pouvez procéder à une extension de vos garanties

Si vous souhaitez développer une telle extension de garantie, qui serait à votre charge, vous devez nous contacter

Conditions générales de vente (CGV)

OBJET

Les Conditions Générales de Vente (CGV) décrites ci-après détaillent les droits et obligations du Centre National de Formation de la FNMNS et de son client dans la cadre de la vente de formation.

Toute inscription à la formation auprès du Centre National de Formation de la FNMNS implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente.

DEVIS

Pour chaque formation, le CNF de la FNMNS s'engage à fournir un devis au client, à sa demande. Ce dernier est tenu de retourner au CNF de la FNMNS un exemplaire, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix des différentes formations sont indiqués en euros. Le CNF de la FNMNS n'étant pas assujetti à la TVA le prix indiqué est donc celui qui devra être versé. Le règlement de la facture se fera au moment de l'inscription. En cas de retard de paiement de la formation, aucun document validant le stage ne sera remis au participant. Il pourra être effectué par virement bancaire, chèque ou espèces. Le paiement donnera lieu à l'établissement d'une facture.

PRISE EN CHARGE

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où le CNF de la FNMNS ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCA au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT

Toute annulation d'inscription doit être effectuée par écrit.

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution du stage dans un délai de 5 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, l'entreprise bénéficiaire ou la personne physique s'engage au versement de la somme de 50 € à titre de dédommagement. Cette somme de 50 € n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire ou de la personne physique et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

La responsabilité du CNF de la FNMNS ne pourra être mise en cause si la non-exécution de la formation découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

LITIGES

Tous litiges relatifs à l'interprétation et/ou à l'exécution des CGV seront soumis à arbitrage, chacune des parties choisissant son arbitre. Dans le cas où ceux-ci ne se mettraient pas d'accord, il serait fait appel à un tiers arbitre nommé par le Président du Tribunal de Grande Instance. La sentence de ce tiers arbitre sera sans appel.

Règlement général de la protection des données (RGPD)

Le règlement européen a renforcé en 2018, les droits des personnes et les implications du responsable de traitement des données personnelles via le RGPD.

Votre inscription à l'une de nos formations est un traitement de données personnelles géré par le secrétariat du CNF de la FNMNS, situé à la Maison des sports – 13 rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE

La finalité du traitement des données, sert :

- ↪ A l'inscription du participant à l'une de nos formations,
- ↪ Au positionnement du participant (questionnaire d'entrée, ...)
- ↪ A la fusion des données administratives vers les objectifs pédagogiques du stagiaire afin de permettre un suivi de formation,
- ↪ A la création et l'envoi de l'attestation, du certificat ou diplôme en fin de formation ou d'examen du participant,
- ↪ Le suivi de votre cursus de formation continue.

Les données sont recueillies auprès de tous les stagiaires du CNF de la FNMNS car celles-ci sont indispensables à la création des documents liés à la formation. En cas de non-fourniture de ces données, le stagiaire ne pourra pas être inscrit à la formation.

Le type de données collectées, sont celles de son identité personnelle, adresse postale et professionnelle si prise en charge par celle-ci, coordonnée téléphonique, adresse mail, diplômes.

Les données sont à destination du secrétariat du CNF de la FNMNS afin de les enregistrer sur une plateforme destinée à la gestion de la formation, à la création d'attestation, de certificat ou de diplôme suivant le type de formation, le suivi de son cursus de formation continue, celui-ci étant en règle face aux obligations du RGPD.

La durée de conservation des données est de 30 ans conformément aux obligations.

Vous pouvez demander et accéder à vos données personnelles, vous opposer au traitement de celles-ci, les faire rectifier ou les faire effacer.

Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au délégué à la protection des données du CNF de la FNMNS (secrétariat).